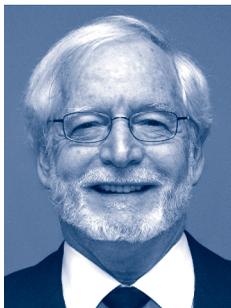


Discours du maire
Situation financière 2010





Chères concitoyennes,
Cher concitoyens,

Ce que la Loi appelle « le discours de la situation financière de la Ville » pourrait se limiter à ce que la Loi prévoit. À mon humble avis, c'est nettement insuffisant pour permettre à la communauté d'avoir un aperçu juste de la situation financière de la Ville.

Nous avons vécu comme citoyennes et citoyens et comme Ville une conjoncture particulière durant les deux dernières années. D'une part, il y a eu ce qu'on a généralement appelé une récession économique internationale. D'autre part, les gouvernements ont voulu contrer les effets négatifs de cette crise sur l'emploi par des investissements massifs dans les infrastructures publiques comme, à titre d'exemple, les réseaux d'aqueduc et d'égout.

Tout en étant prudents, nous avons voulu bénéficier des programmes de subventions pour rattraper les retards et pour répondre aux besoins actuels de la population.

Nous avons tous soufferts à différents degrés des nombreux travaux exécutés dans les infrastructures, de sorte qu'il n'est pas utile de les énumérer.

Ces programmes de subventions, pouvant aller jusqu'à 50 % de certains coûts, mais ne s'appliquant pas à tous

les investissements, nous ont poussé à faire des choix et à parfois modifier l'ordre de nos priorités.

Malgré ces incitatifs accompagnés de taux d'intérêt sur les emprunts inférieurs à 4 %, nous avons conservé une approche prudente qui tient compte de notre fiscalité, de notre richesse foncière, de notre endettement, du service de la dette et d'une planification des investissements sur une période de plus de dix ans. Cette prudence se retrouve dans mon discours de 2009. Ainsi, nous avons projeté un surplus budgétaire de 500 000 \$ au 31 décembre 2009. Or, les états financiers révèlent qu'il fut de 883 000 \$.

Notre richesse foncière, suite au nouveau rôle foncier triennal, s'est accrue d'environ 20 %. Ainsi, depuis 2006, notre richesse foncière uniformisée a augmenté de 74,8 %.

En tenant compte de ce nouveau rôle foncier triennal, l'ajustement du taux de la taxe foncière de 2010 passerait de 0,79 \$ à 0,65 \$ du 100 \$ d'évaluation. Ce taux de taxe foncière se retrouve parmi les plus bas des municipalités de 13 000 habitants et plus comprises dans les 82 qui composent la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), alors que notre richesse foncière per capita se situe parmi les plus hautes.

Évitons de nous laisser influencer par des chiffres touchant l'endettement, qui sont lancés sans tenir compte de l'ensemble des données financières. À titre d'exemple, je ne peux affirmer que l'hypothèque de 200 000 \$ de M. « X » sur sa propriété est démesurée, si je considère que le service de cette dette incluant les taxes et l'assurance représente 20% de son salaire annuel.

Il faut toujours vérifier les notions comptables qui ont évolué au cours des années. Ainsi, depuis à peine deux ans, on a introduit l'obligation de présenter dans les états financiers la dette consolidée tenant compte, notamment, des dettes des différentes régies, ce qui a pour effet de gonfler les chiffres. Traditionnellement, nous avons tenu compte de la dette municipale supportée par l'ensemble de la population de Mont-Saint-Hilaire. Nous élaborons actuellement des moyens de présentation de la dette à la communauté, qui permettront un meilleur éclairage, donc une meilleure compréhension de l'endettement; particulièrement, celle de notre ville en expansion. Des ratios existent permettant de mesurer la raisonnable de l'endettement. Si nous comparons notre ratio du service de la dette (total) par rapport aux dépenses de fonctionnement (excluant les amortissements) à celui du groupe de référence composée des villes de Belœil, Carignan, Laprairie, Rosemère, Saint-Basile-le-Grand, Sainte-Catherine et Varennes, nous en arrivons aux résultats suivants :

Quant à notre ratio de la dette totale consolidée par rapport à la richesse foncière uniformisée au 31 décembre 2009, il se situe à 1,67, ce qui est bien en deçà de la valeur de 5 qui représente un signal d'alarme pour le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Malgré ce qui précède, nous déplorons le fait que la taxe foncière et la tarification demeurent les plus importantes parmi nos sources de revenus. Ces sources de revenu comportent des effets indésirables. Ainsi, une personne, un couple ou une famille dont les revenus sont stagnants, peut à la fois voir son bilan enrichi par la hausse de la valeur de sa résidence et, en même temps, souffrir de la hausse de sa charge fiscale.

Nous faisons, par l'intermédiaire de nos associations municipales, des représentations pour que des correctifs soient apportés à cette iniquité.

Prenons nos décisions en bon père de famille, en réponse aux besoins de notre communauté à court, moyen et long termes.

	Mont-Saint-Hilaire	Groupe de référence Région de Montréal
2009	15,2 %	14,6 %
2010	15,8 %	16,3 %

1. ÉTATS FINANCIERS 2009 (CONSOLIDÉS)

La firme de vérification Moreau, Boisselle, Brunelle & Associés, a vérifié la situation financière de la Ville de Mont-Saint-Hilaire au 31 décembre 2009.

L'opinion exprimée sur les états financiers consolidés donne, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2009 ainsi que les résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus en comptabilité municipale au Québec.

Ces états financiers révèlent pour 2009 un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 1 119 900 \$, dont 883 000 \$ provenant des résultats de la Ville et 316 000 \$ provenant des organismes contrôlés. Les états financiers 2009 furent déposés et présentés lors de l'assemblée régulière du Conseil municipal le 7 juin 2010.

	LOCAL	ORGANISMES CONTRÔLÉS	TOTAL CONSOLIDÉ
ÉTATS DES SURPLUS ET RÉSERVES			
Surplus accumulés	2 398 000 \$	959 000 \$	3 357 000 \$
Surplus du fonds des parcs	156 000 \$		156 000 \$
Surplus disponible du fonds de roulement	620 800 \$	24 600 \$	645 400 \$
Réserve financière		220 200 \$	220 200 \$
TOTAL	3 174 800 \$	1 203 800 \$	4 378 600 \$

ÉTAT DE LA DETTE			
DETTE À LA CHARGE DE :			
Gouvernement du Québec	3 402 000 \$		3 402 000 \$
Organismes municipaux	140 000 \$		140 000 \$
Une partie des contribuables (taxes de secteur)	4 686 000 \$		4 686 000 \$
À l'ensemble des contribuables (taxe foncière)	32 091 000 \$	4 373 000 \$	36 464 000 \$
TOTAL DE LA DETTE	40 319 000 \$	4 373 000 \$	44 692 000 \$

2. ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE 2010

L'analyse des projections des revenus et dépenses au 31 décembre 2010, que nous avons effectuée au cours des dernières semaines, nous permet donc d'annoncer que le présent exercice financier se soldera par un excédent des revenus sur les dépenses estimées à 1 070 000 \$, soit environ 4,2 % du budget.

Après huit mois d'opération, nous entrevoyons des revenus totaux supplémentaires de 565 000 \$ plus élevés que nos prévisions et des dépenses inférieures de l'ordre de 505 000 \$.

3. LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI) 2010-2011-2012

Le Conseil a approuvé en décembre dernier un programme de dépenses d'investissement de 11 794 000 \$ pour l'année 2010. Les travaux que

nous comptons réaliser pour toute l'année 2010 seront plutôt de l'ordre de 14 180 000 \$, soit un écart de 2 386 000 \$.

RÉSUMÉ DES INVESTISSEMENTS QUI AURONT ÉTÉ RÉALISÉS – ANNÉE 2010

Rénovation et amélioration des bâtiments municipaux	150 000 \$
Infrastructures urbaines (égout, aqueduc, voirie) :	
• Réfection de la montée des Trente	3 800 000 \$
• Réhabilitation du réseau d'aqueduc par gainage	3 500 000 \$
• Réfection du chemin de la Montagne	2 900 000 \$
• Réaménagement du carrefour Félix-Leclerc et Montenach	145 000 \$
• Autres travaux d'infrastructures et de finalisation de projets	500 000 \$
Parcs, terrains de jeux et espaces verts	2 800 000 \$
Technologies de l'information, équipements et ameublement	385 000 \$
TOTAL	14 180 000 \$

Les changements importants qui ont été apportés au PTI durant l'année surviennent à la suite de contraintes imposées par les gouvernements supérieurs pour terminer les travaux d'infrastructures subventionnés avant le 31 décembre 2010. Certains des travaux réalisés

en 2010 étaient prévus au cours des prochaines années (chemin de la Montagne, réhabilitation par gainage du réseau d'aqueduc). Une partie importante des écarts entre nos prévisions et les réalisations sera financée par les subventions reçues.

4. ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU BUDGET 2011

Comme à chaque année, le Conseil municipal devra faire des choix difficiles afin de présenter un budget et une taxation raisonnables, tout en maintenant son offre actuelle de services à ses citoyens.

Encore cette année, le cadre juridique imposé par les autorités supérieures aura un impact significatif sur nos opérations et leur coût. L'entrée en vigueur récente du schéma régional de couverture de risque en incendie, le tout, conformément à la *Loi sur la sécurité incendie* entraînera en 2011 une charge supplémentaire de plus de 100 000 \$. De plus, au moment d'écrire ces lignes, il semble que les quotes-parts imposées par les organismes régionaux auront encore une fois cette année un impact important sur nos coûts. En effet, nous nous attendons à une charge supplémentaire de près de 400 000 \$ en 2011. Les quotes-parts que la Ville de Mont-Saint-Hilaire remet à ces organismes représentent 25% de son budget annuel, soit plus de 6 600 000 \$ en 2011. Finalement, la poursuite de la mise à jour de notre flotte de véhicules engendrera des dépenses supplémentaires de plus de 200 000 \$ en 2011.

Le ralentissement économique des dernières années a un effet direct sur les revenus que la Ville retire des nouvelles constructions et des projets de rénovations ayant lieu sur son territoire. En effet, au cours des cinq dernières années, le développement immobilier procurait des recettes supplémentaires annuelles moyennes de près de 450 000 \$. En 2009 seulement, les revenus supplémentaires totalisaient 725 000 \$. Nous prévoyons qu'en 2011 les revenus provenant des activités reliées au développement immobilier rapporteront moins de 300 000 \$.

Nous remarquons que des charges supplémentaires de près de 1 000 000 \$ devront être intégrées au budget avant même que la Ville n'assume la croissance normale des coûts de ses autres dépenses nécessaires à la prestation des services reliés à la propriété et aux personnes. C'est dans ce contexte que le Conseil municipal, appuyé de la Direction générale et des directions de services, travaillera au cours des prochains jours, afin de présenter à la population les prévisions budgétaires 2011 lors de la séance spéciale prévue le 13 décembre 2010.

5. LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI) 2011-2012-2013

Le 13 décembre prochain, simultanément au dépôt du budget 2011, nous adopterons le Programme triennal d'immobilisations, qui reflètera les orientations du Conseil municipal en matière d'investissement dans les immobilisations au cours des trois prochaines années.

Bien qu'il soit trop tôt pour énoncer les priorités du Conseil municipal en matière d'investissement pour les trois prochaines années, la réfection et la modernisation de nos actifs immobiliers, que ce soit dans le domaine des infrastructures routières,

des bâtiments ou des parcs, occuperont sûrement une place importante, comme chaque année depuis 2004.

Parmi les projets majeurs, citons : la revitalisation du boulevard Laurier, la réfection d'infrastructures et de chaussées sur diverses rues, la poursuite des travaux d'aménagement du parc de la Gare entrepris en 2010, l'aménagement de parcs de quartiers, la construction de la caserne incendie et la poursuite de la rénovation de l'hôtel de ville.

6. LES CONTRATS SUPÉRIEURS À 25 000 \$

Dans un esprit de transparence et dans le respect de nos lois et règlements, je vous informe que j'ai déposé la liste de tous les contrats comportant une dépense supérieure à 25 000 \$. Cette liste

comprend tous les liens contractuels de la Ville depuis le dernier dépôt de celle-ci. Chaque citoyen a accès à cette liste en s'adressant aux Services juridiques de la Ville.

7. LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Pour l'année 2010, la rémunération des élus est composée d'allocations et de salaires :

	SALAIRES	ALLOCATION DE DÉPENSES
Maire	27 575,40 \$	13 787,70 \$
Conseillers	9 141,52 \$	4 570,76 \$

En ce qui concerne les séances des organismes suivants, la rémunération est fixée sur la base de jetons de présence :

ORGANISMES	RÉMUNÉRATION	SÉANCES
MRCVR (Municipalité régionale de comté V.R.) plus un montant fixe de	150 \$ / séance 125 \$ / mois 60 \$ / comité	10 / année 12 / année
CITVR (Conseil intermunicipal de transport V.R.)	112,63 \$ / séance 56,32 \$ / comité*	6 / année
RIEVR (Régie intermunicipale de l'eau V.R.)	56,31 \$ / séance 56,31 \$ / mois	5 / année
RAEVR (Régie d'assainissement des eaux V.R.)	84,95 \$ / séance	6 / année
RIPRSL (Régie intermunicipale de police Richelieu/Saint-Laurent)	217,72 \$ / séance	10 / année
RITAVR (Régie intermunicipale de transport adapté de la Vallée du Richelieu)	108,47 \$ / séance 54,24 \$ / comité*	6 / année
CMM (pour le maire seulement) Rémunération de base Rémunération additionnelle – Maximum	10 000 \$ 25 000 \$	

* Au besoin

Tout membre d'un conseil d'administration des organismes ci-haut mentionnés reçoit, en plus de sa rémunération, une allocation de dépenses d'un

montant égal à 50 % de la rémunération jusqu'à concurrence du maximum prévu par la loi.

CONCLUSION

Je réitère ce que j'ai écrit en 2008 et 2009, à savoir qu'un développement durable nécessite une compréhension des paramètres financiers à court, moyen et long termes. À cette fin, nous devons faire des choix judicieux. Ce qui représente une solution idéale ne se marie pas nécessairement avec une logique de gestion prudente à long terme.

Souvent, ce genre de choix entre l'idéal et le pragmatisme est déchirant. Nous avons dû faire ce choix dans le cas du Centre aquatique, sur le chemin de la Montagne, le chemin Ozias-Leduc, la rue Fortier, le chemin des Patriotes, la montée des Trente et ailleurs. Il suffit de mentionner, à titre d'exemple, que le simple enfouissement des réseaux de Bell, Vidéotron et Hydro-Québec sur ces rues aurait coûté plusieurs millions de dollars de plus, ce qui aurait obligé à reporter d'autres investissements plus près des besoins de base de la population.

La vision et la prudence font partie des ingrédients du développement durable de notre ville, que nous serons fiers de léguer à nos enfants et petits-enfants.

Je tiens à remercier le directeur général, les directeurs de services, les gestionnaires et tous les employés dont l'apport est essentiel à l'évolution durable de notre ville. Ces remerciements s'adressent également aux membres du Conseil qui contribuent à l'épanouissement de notre milieu de vie.



Michel Gilbert
Maire

www.villemsh.ca

Publié par la Ville de Mont-Saint-Hilaire
Novembre 2010